AMÉNAGEMENTS RÉDUCTEURS DE VITESSE
MISE EN PLACE D'ÉCLUSES TEMPORAIRES

La Ville Albi et la communauté d'Agglomération de l'Albigeois ont pris en considération les signalements d'habitants concernant des vitesses inappropriées dans leurs rues.
Il a été décidé de lancer des expérimentations en installant des écluses sur plusieurs rues.

Une écluse est un aménagement réducteur de vitesse au même titre que les ralentisseurs. Le principe est de réduire ponctuellement à une voie des portions de rue. Ce dispositif, facile à mettre en place, a comme avantage de n'engendrer que très peu de nuisances sonores comparé aux ralentisseurs.
Elles sont limitées aux agglomérations, au sens du code de la route, et nécessitent un abaissement de la vitesse maximale autorisée à 30 km/h.

Des comptages routiers préalables et des visites sur le terrain des services techniques ont permis d'établir les zones d'implantation des écluses, en s'assurant qu'il y ait une visibilité suffisante.

Trois types d'écluses sont installés lors de ces expérimentations :

- Des écluses centrales qui sont des rétrécissements de chaussée vers le centre de la voie, créant un effet porte, comme par exemple rue de Canavières.
- Des écluses simples qui sont des rétrécissements de chaussée d'un seul côté de la voie, comme celle qui a été dernièrement aménagée rue Jean Rostand.
- Enfin des écluses doubles qui sont des rétrécissements de la chaussée vers la gauche, puis un déport de trajectoire vers la droite. L'exemple le plus connu est celle de la rue de Jarlard.

Le type d'écluse choisi a été défini en fonction des contraintes de chaque voie.

Listes des rues et chemins avec des écluses expérimentales à Albi depuis le 15 janvier 2025 :

- Rue de la Crouzille
- Rue de la Milliassole
- Chemin de Caynac
- Chemin des Chênes

À partir de début février 2025, 4 autres axes routiers à Albi seront aménagés et intégrés à cette expérimentation :

- Rue Georges Rouault
- Rue de Finlande
- Avenue Pélissier (entre voie ferrée et chemin de Gaillaguès)
- Rue de Jarlard (entre Lapanouse et rocade)

De nouveaux comptages et des visites terrains seront effectués durant l'expérimentation afin d'évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place.

À l'issue de cette période expérimentale, et en fonction des analyses techniques et des retours d'expériences, ces aménagements pourront être rendus définitifs.